

UN PROBLEME SOCIO-ECONOMIQUE.

LA FEMME AU TRAVAIL.

UN ASPECT DE LA CONDITION FEMININE DANS LA SOCIETE OCCIDENTALE CONTEMPORAINE.

CLASSE DE PREMIERE.

Une leçon de deux heures.

I. Choix du sujet.

La condition féminine fait actuellement l'objet de nombreuses études.

La presse quotidienne et hebdomadaire, la radiodiffusion et la télévision s'en préoccupent.

Les pouvoirs publics et les instances internationales légifèrent ; des organismes privés prennent position.

C'est pourquoi il convient que l'*ECOLE* joue en ce domaine son rôle de formateur à partir d'une information scientifique.

Il faut que les *jeunes filles*, directement concernées, prennent conscience du problème, y trouvent matière à réflexion, à discussion, puis se forment une opinion.

Il faut pourtant souligner que les *jeunes gens* ne peuvent ignorer un problème qui les concerne, eux aussi, bien plus qu'on ne l'imagine.

Le problème est vaste et à l'échelle mondiale.

Aussi n'est-il pas possible de l'envisager partout et sous toutes ses faces.

Celui de la *FEMME AU TRAVAIL* nous a semblé le plus crucial : il sera étudié dans notre cadre géographique : l'Europe occidentale.

Mais le lecteur trouvera, en annexe, une sorte de « *Table des matières* » dont les divers points, approfondis, permettraient de se faire une vue assez complète de la « *condition féminine dans le monde d'aujourd'hui*. »

II. Bibliographie.

Elle est limitée aux ouvrages et journaux récents employés pour l'élaboration de la présente leçon ou soumis aux élèves.

A. TEXTES ET DOCUMENTS.

- *Conférence internationale du travail*, Rapport VI, 2, *Le travail des femmes dans un monde en évolution*, Genève, B.I.T., 1963-1964
- *Congrès statutaire, Commission du travail des femmes*, Liège, Huy, Waremmes, F.G.T.B., 1965.
- *La France contemporaine, Textes et documents*, Collection U., Paris, A. Colin, 1965.
- *L'Education et l'enseignement des filles*, Bruxelles, Ministère de l'éducation nationale et de la culture, 1966.
- *Les problèmes du travail des femmes, Dossiers et documents*, N° 8, Liège, Fondation A. Renard, mars 1967.

B. TRAVAUX GENERAUX.

- CROUZET Maurice, *L'époque contemporaine, A la recherche d'une civilisation nouvelle*, coll. « Histoire générale des civilisations », T. VII, Paris, P.U.F., 1957.
- TOURAINE Alain, *La civilisation industrielle de 1914 à nos jours*, coll. « Histoire générale du travail », T. IV, Paris, Nouvelle librairie de France, 1961.

C. TRAVAUX SPECIALISES.

- BURNIAUX Jeanne, *L'éducation des filles*, Paris, « Pour mieux vivre », Ed. Universitaires, 1965.
- CHOMBART DE LAUWE, *Images de la femme dans la société*, Paris, Les Editions ouvrières, 1964.
- DE BEAUVOIR Simone, *Le deuxième sexe*, 2 vol., Paris, Gallimard, 109^e éd., 1949.
- DE VISSCHER, *Attitudes antiféministes et milieux intellectuels*, Université de Louvain, Institut de recherches économiques et sociales, 1956.
- FRIEDMAN Betty, *La femme mystifiée*, 2 Vol., Genève, Gonthier, 1964.
- GENNARI Geneviève, *Le dossier de la femme*, Paris, Perrin, 1965.
- GREGOIRE Mérie, *Le métier de femme*, Paris, Plon, 1965.
- GUBBELS Robert, *La citoyenneté économique de la femme*, Bruxelles, U.L.B., Institut de Sociologie, 1966.
- GUBBELS Robert, *La grève au féminin*, Bruxelles, Ed. C.E.R.S.E., 1966.
- GUBBELS Robert, *Le travail au féminin*, Coll. « Marabout Service », N° 63, Bruxelles, Ed. Gérard et Co, 1967.
- GUILBERT Madeleine et ISAMBERT-JAMATI Viviane, *Travail féminin et travail à domicile*, Paris, C.N.R.S., 1956.
- HAVEL J.-E., *La condition de la femme*, Paris, A. Colin, 1966.
- JUVIGNY Pierre, *Contre les discriminations. Pour l'égalité devant l'éducation*, Paris, Liège, Unesco, 1963.

- KLEIN Viola, *L'emploi des femmes*, Paris, Organisation de coopération et de développement, 1965.
- *La femme à la recherche d'elle-même*, La Palatine, Paris-Genève, 1966.
- *La femme dans la société d'aujourd'hui*, Charleroi, I.P.S.S.A., 1967.
- *La femme et la société contemporaine*, Coll. « Semaines sociales wallonnes », Bruxelles, Les éditions vie ouvrière, 1967.
- *Les droits de la femme au travail*, Bruxelles, F.G.T.B., 1966.
- MICHEL Andrée et TEXIER Geneviève, *La condition de la Française d'aujourd'hui* 2 Vol., Paris, Gonthier, 1964.
- *Open Door International, Rapport du XII^e Congrès*, 1-4 juillet 1963, Bruxelles, 1963.
- SARTIN P., *La promotion des femmes*, Paris, Hachette, 1964.
- SULLEROT Evelyne, *Demain les femmes, Inventaire de l'avenir*, Paris, Laffont-Gauthier, 1965.

D. JOURNAUX.

- CLIO XX^e. N^o 5 — *Les Droits de l'Homme*, Bruxelles, Ed. Esseo.
- N^o 22 — *La Condition féminine*, Bruxelles, Ed. Esseo.
- LE MONDE, choix d'articles, 1966 et 1967.
- LE NOUVEL OBSERVATEUR, Rubrique : *La condition féminine*, N^{os} : 115, 116, 118, 127, 128, 132, 136, 142, 156, 157, 158, Paris, 1967.

III. Matériel didactique.

A. AFFICHETTE, éditée par le Comité d'action :

A Travail égal, Salaire égal.

B. CARTES.

Planisphère.

L'Europe actuelle.

C. DIAPOSITIVES, dans l'ordre d'utilisation.

1. et 2. La grève féminine de la F.N., 1966, exécutées d'après :
GUBBELS Robert, *La grève au féminin*, pp. 8 et 21.
3. La grève féminine de la F.N., 1966, exécutée d'après :
Fiche technique de la semaine de la pensée marxiste, N^o 141, Bruxelles, C.E.P.,
Février 1967.
4. Amour et sollicitude paternelle.
5. Quarante-cinq milliards d'heures perdues (couverture de l'ouvrage de DAYRE Jean).
6. Retraite prudente (caricature), exécutée d'après :
GUBBELS Robert, *Le travail au féminin*, pp. 132 et 161.

D. DOCUMENTS TEXTUELS ET MUSICAUX, dans l'ordre d'utilisation.

enregistrés : E.
lus : L.

1. de BEAUVOIR Simone, *Le deuxième sexe*, T. I, pp. 14-15.
2. de BEAUVOIR Simone, *op. cit.*, p. 9. Citation de Pythagore.

L.

L.

3. *La femme à la recherche d'elle-même*, p. 36, MOISONNIER, M., *Les femmes et le mouvement ouvrier lyonnais au XIX^e s.*, Citation de Marx. L.
4. GUBBELS Robert, *La grève au féminin*, p. 10, Art. 119 du Traité de Rome. E.
5. GUBBELS Robert, *op. cit.*, p. 10. Résolution du 30 décembre 1961. E.
6. *Les problèmes du travail des femmes, Dossiers et documents*, N° 8, p. 44. E.
Trucage des classifications.
7. GUBBELS Robert, *op. cit.*, p. 24, Décision tacite en marge de l'accord du 26.XII.1962. E.
8. *Les problèmes du travail des femmes, Dossiers et documents*, N° 8, p. 43. E.
Exclusion des femmes des classes supérieures.
9. F.G.T.B. Congrès statutaire, *Commission du Travail des Femmes*, p. 11. E.
Egalité de salaire dans le secteur public.
10. GUBBELS Robert, *Le travail au féminin*, p. 89. E.
Discrimination dans le secteur public : la promotion.
11. *Interview d'une ouvrière de l'usine PINNO-PAX à Herstal.* E.
12. *Conférence Internationale du travail*, Rapport VI, 2... E.
Manque de formation professionnelle des femmes.
13. GUBBELS Robert, *Le travail au féminin*, pp. 13-14. E.
Les préjugés : poids du passé.
14. GUBBELS Robert, *op. cit.*, pp. 16-17. E.
Les préjugés : rôle exclusif de la femme dans l'éducation des enfants.
15. GUBBELS Robert, *op. cit.*, pp. 20-21. E.
Les préjugés : la faiblesse physique des femmes.
16. *La femme à la recherche d'elle-même*, pp. 15-16, HERMAN M.Cl., *Situation économique de la femme en France.* E.
Les préjugés : salaire féminin, salaire d'appoint.
17. GUBBELS Robert, *Le travail au féminin*, pp. 108-111. E.
Les préjugés : l'absentéisme féminin.
18. *La France contemporaine*, Textes et documents, pp. 99-100, GREGOIRE Ménie, *La vie familiale des femmes qui travaillent.* E.
Les difficultés de la femme qui travaille : le surmenage.
19. a) *La femme à la recherche d'elle-même*, pp. 14-15, HERMAN M.Cl., *La situation économique de la femme en France.* E.
b) *Les droits de la femme au Travail.*
Les difficultés de la femme qui travaille : le manque d'équipement social.
20. Disque. FERRAT Jean, *On ne voit pas le temps passer*, Barclay, Stereo, N° 56435, partim. E.
21. *La France contemporaine*, Textes et documents, pp. 88-90, DOGAN M. et NARBONNEE J., *La condition familiale des femmes.* E.
L'aliénation par le travail domestique.
22. GUBBELS Robert, *Le travail au féminin*, p. 184. E.
Motivations du travail féminin.
23. GUBBELS Robert, *Le travail au féminin*, a/p. 24 ; b/p. 183 ; c/p. 121 ; d/p. 183. E.
Motivations du travail féminin.
GUBBELS Robert, *La grève au féminin*, e/p. 91. E.
Motivations du travail féminin.
24. *La femme et la société contemporaine*, pp. 97-117-118, LAURENT J., *La femme et la vie familiale*, Motivations du travail féminin. E.

25. Interview d'un délégué syndical F.G.T.B. de l'usine PINNO-PAX à Herstal. E.
26. Disque. FERRAT Jean, *op. cit.*, partim.

E. TABLEAUX DIDACTIQUES (en annexe), dans l'ordre d'utilisation.

1. Volume de l'emploi féminin.
2. Evolution des rémunérations moyennes des ouvriers et des ouvrières de 1954 à 1964.
3. Salaires moyens (masculins et féminins), tous secteurs réunis, dans les pays du Marché Commun, en octobre 1964.
4. Classement du travail dans le secteur des fabrications métalliques — Accord national du 26.XII.1962.
5. Classification du travail — Résultats d'une enquête effectuée en Belgique dans l'industrie électronique en 1967.
6. Gain moyen féminin en % du gain moyen masculin pour les employés de l'industrie et du commerce.
7. Personnes détenant un certificat, un diplôme ou un brevet, classées selon le sexe, le genre de certificat, diplôme ou brevet et selon leur activité ou inactivité professionnelle. Situation en Belgique.
8. Quelques chiffres concernant l'absentéisme féminin.
9. Les motivations de la femme active.

F. EXPOSITION : (vitrines de la classe).

Articles de journaux belges, 1966-1967 : *La Dernière Heure*, *Le Drapeau Rouge*, *Le Monde du Travail*, *La Libre Belgique*, *Le Soir*, *La Wallonie*.

Ouvrages divers repris dans la bibliographie.

IV. Marche de la leçon.

INTRODUCTION.

TABLEAU 1.

- Utilisation** : Le dernier recensement de la population effectué en BELGIQUE, le 31 décembre 1961, montre que sur une population active de plus de 3 millions et demi d'habitants, il y a près d'un million de femmes actives, soit 26,6 %.
- Question** : Si nous comparons la situation de 1961 à celle de 1947, que constatons-nous ?
- Réponse** : La population féminine active a augmenté de 3,2 %. Le pourcentage de femmes mariées actives a augmenté de 4,8 %.

Voyons les autres chiffres.

- Question** : Quelle est la situation de la Belgique dans le cadre du Marché Commun ?
- Réponse** : Elle occupe le dernier rang, après l'Italie, pays de sous-emploi.
- Question** : Quelle est la situation de la Belgique dans le cadre de l'Europe ?

Réponse : Sa situation se rapproche de celle du Portugal, pays de sous-développement.

Explication : Dans le monde, 33 % de femmes exercent une activité professionnelle.

Condition : Notre titre porte : *condition féminine*.
Qu'est-ce qu'une condition ? Un rang ? Une position sociale ?
Il y a donc une position sociale spécifiquement féminine.
En quoi consiste-t-elle ?

Texte 1. « Un homme est dans son droit en étant homme, c'est la femme qui est dans son tort... il y a un type humain absolu qui est le type masculin... l'humanité est mâle et l'homme définit la femme, non en soi, mais relativement à lui ; elle n'est pas considérée comme un être autonome... Elle se détermine et se différencie par rapport à l'homme et non celui-ci par rapport à elle ; elle est l'inessentiel en face de l'essentiel... Il est l'Absolu : elle est l'Autre. »

Utilisation.

Question : Pourquoi SIMONE DE BEAUVOIR dit-elle que l'humanité est mâle ?
Pouvez-vous donner un exemple, pris dans la vie courante, qui confirme ou infirme cette idée ?

Réponse : En français, comme en anglais, le mot homme (man) désigne l'être humain.

Question : Par des exemples, pris dans la vie courante, montrez que la femme se détermine par rapport à l'homme.

Réponse : On dit : Madame ou Mademoiselle, suivant qu'une femme est mariée ou non ; à une veuve, on écrit — officiellement — Madame veuve... ; on n'écrit jamais cela à un homme.
La femme porte le nom et le prénom de son mari.

Explication : Cette détermination de la femme par rapport à l'homme montre bien l'idée d'infériorité qui s'attache à elle.
Cette idée d'infériorité remonte très haut dans le passé. Il y a vingt-six siècles, PYTHAGORE, célèbre mathématicien et philosophe grec, écrivait :

Texte 2. « Il y a un principe bon qui a créé l'ordre, la lumière et l'homme et un principe mauvais qui a créé le chaos, les ténèbres et la femme. »

Bien sûr, à l'époque contemporaine, d'autres sons de cloche se font entendre.

Dans le courant du XIX^e s. K. MARX écrit :

Texte 3. « On juge du progrès d'un pays à la condition qui est faite à la femme. »

Essayons donc de juger du progrès, réalisé dans notre pays et en Europe occidentale, en examinant la situation faite à la femme au travail.

I. SECTEUR SECONDAIRE.

A. SALAIRES.

1. LA GREVE DE LA F.N. EN 1966.

DIAPOSITIVE 1.

Utilisation.

Question : Qui voyons-nous sur cette diapositive ?

Réponse : Nous voyons des femmes portant des pancartes.

Question : Que lisons-nous sur ces pancartes ?

Réponse : F.N. Pour la justice sociale.

DIAPOSITIVE 2.

Utilisation.

Question : Qui voyons-nous ici ?

Réponse : Toujours des femmes, principalement ; elles portent des calicots.

Question : Que lisons-nous sur les calicots ?

Réponse : Travail — grévistes — pour la conquête de nos droits.

Question : De quoi s'agit-il ?

Réponse : D'une manifestation de rue, de femmes en grève, ouvrières de la F.N.. Ces femmes veulent conquérir certains droits. Cette grève s'est produite l'année dernière.

Explication : Elle a duré du 16.II. au 11.V.1966, donc près de 3 mois. Il s'agit d'une longue grève.

Question : A-t-elle été importante ?

DIAPOSITIVE 3.

Utilisation : Nous voyons sur ce document que la grève a affecté près de 3.000 ouvrières.

Question : Quels droits ces femmes veulent-elles conquérir ?

Affichette : Leurs revendications peuvent se résumer à ceci :
A TRAVAIL EGAL, SALAIRE EGAL.

2. LE PROBLEME DU SALAIRE FEMININ DANS LE SECTEUR SECONDAIRE.

TABLEAU II.

Utilisation.

Explications : En 1954, la rémunération moyenne est de :
210 francs par jour pour les hommes.
121 francs par jour pour les femmes.

En 1964, la rémunération moyenne est de :
 328 francs par jour pour les hommes.
 200,9 francs par jour pour les femmes.
 En 1954, la femme touche 57,28 % du salaire masculin.
 En 1964, la femme touche 61,25 % du salaire masculin.

Question : Dans quel sens le salaire féminin a-t-il évolué en 10 ans ?

Réponse : Dans un sens favorable à la femme.

Explication : Le rattrapage est amorcé ; les salaires féminins s'élèvent plus rapidement que les salaires masculins ; bien que l'inégalité subsiste, on peut se demander pourquoi une grève féminine éclate en 1966.

3. INFLUENCE DU TRAITE DE ROME : 24.III.1957.

Texte 4. « Chaque Etat membre assure, au cours de la première étape, et maintient par la suite, l'application du principe de l'égalité des rémunérations entre les travailleurs masculins et féminins pour un même travail. »

Texte 5. « ... l'application du principe de l'égalité... prévoyait la réalisation de cette égalité en trois étapes :
 — au 30 juin 1962, les écarts ne pouvaient excéder 15 % ;
 — au 30 juin 1963, ils devaient être ramenés à 10 % ;
 — au 31 décembre 1964, l'égalité devait être réalisée. »

Utilisation.

Question : Qu'est-ce que le Traité de Rome ?

Réponse : C'est le traité qui groupe les six pays du Marché Commun : Belgique, France, Hollande, Italie, Luxembourg, République Fédérale Allemande.

Remarque : Le Traité de Rome a été ratifié par le Parlement belge.

Question : Pourquoi la grève éclate-t-elle donc en 1966 ?

Réponse : Parce que, en ce domaine, la Belgique n'a pas respecté les accords internationaux. L'égalité promise, attendue, espérée, n'a pas été obtenue.

TABLEAU III.

Utilisation.

Question : Quel est le pays le plus avancé dans le sens de l'égalité des salaires ?

Réponse : C'est la France.

Remarque : C'est à l'initiative de la France que l'article 119 a été inséré dans le Traité de Rome.

Question : Quel intérêt la France avait-elle à agir en ce sens ?

Réponse : La France voulait éviter la concurrence de ses partenaires, les salaires jouant un rôle important dans le prix de revient des marchandises.

Question : Quel est le rang occupé par la Belgique ?

Réponse : La Belgique occupe le 4^e rang.

B. TRAVAIL.

1. DETERMINATION DE LA NOTION : TRAVAIL EGAL.

Explication : S'il est facile de définir l'égalité des salaires, le problème est beaucoup plus complexe lorsqu'il s'agit de s'entendre sur la notion de « *travail égal* ».

En effet, dans le secteur secondaire, les femmes n'effectuent pas exactement les mêmes besognes que les hommes.

De là, la nécessité de procéder à des classements.

TABLEAU IV.

Utilisation.

Question : D'après quels critères opère-t-on le classement ?

Réponse : Il y a quatre critères : la formation professionnelle, les responsabilités, l'effort, l'influence du milieu.

Question : Parmi ces éléments de cotation, et en tenant compte des points attribués, voyez-vous la possibilité de défavoriser les femmes ?

Réponse : L'élément : effort, permet de défavoriser les femmes. En effet, l'effort physique reçoit deux points de plus que l'effort intellectuel.

Question : Cette cotation se justifie-t-elle ?

Réponse : Non ; à l'heure actuelle, l'effort physique s'accomplit de plus en plus par la machine. La productivité n'est pas nécessairement le résultat d'un effort physique.

Explication : Il faut ajouter qu'il y a un effort non coté : c'est l'effort nerveux. On ne trouve rien comme cotation pour la dextérité, l'adresse, la minutie, l'application, l'attention, la patience qui déterminent la fatigue nerveuse. Ces qualités que l'on dit rechercher dans la main-d'œuvre féminine ne sont pas sous-estimées ; c'est plus grave : elles sont non estimées.

Question : Autre élément qui défavorise le travail féminin ?

Réponse : La formation professionnelle.

Explication : Nous verrons plus loin que la formation professionnelle des femmes se fait, le plus souvent, à l'usine — sur le tas —. On y développe beaucoup plus les aptitudes que les connaissances.

2. LE TRUCAGE.

Texte 6. « Les classifications ont surtout permis aux employeurs de... sous-rémunérer (les femmes) sans que la chose soit trop apparente. Puisque l'article 119 du Traité de Rome interdisait toute discrimination, on n'a plus dit que le travail de la femme valait 25 % de moins que celui de l'homme, mais on a classé les fonctions féminines dans les catégories inférieures à celle des plus mal rémunérées, ou encore, on s'est arrangé pour fausser l'application de la classification afin de sous-estimer les fonctions remplies par les femmes. »

Ce texte ne fait que corroborer ce que nous venons de dire.

Mais il y a plus grave.

Texte 7. « Bien qu'il ne soit pas prévu dans l'accord (du 26.XII. 1962), il est entendu entre parties que les classes 1, 2 et 3 sont réservées exclusivement aux femmes. Aucun homme n'y sera rangé, même si la cotation devait lui attribuer moins de 6,5 points. »

Utilisation.

Question : Quelles sont les parties en cause ?

Réponse : Il s'agit de l'Organisation patronale Fabrimétal et des Centrales syndicales, chargées de défendre les intérêts des travailleurs.

Remarque : Mais il convient de faire remarquer que la plupart des délégués syndicaux sont des hommes. Pourquoi ? Les causes d'une telle situation se dégageront, petit à petit, de l'ensemble de la leçon.

Mais vérifions une telle allégation.

TABLEAU V.

Utilisation :

Remarque : Ce tableau ne fait que confirmer les textes précédents. Presque toutes les femmes sont maintenues dans les catégories les plus basses.

Explication : Cette sous-rémunération permet naturellement l'augmentation des bénéfices.

Question : Que pouvons-nous conclure de tout ceci :
a) Quant aux procédés de détermination de la notion : travail égal ?

Réponse : Les procédés de classement sont peu scientifiques, peu honnêtes ; ils visent, avant tout, à l'augmentation du profit de l'entreprise.

Question : b) Quant au désir de respecter les conventions internationales ?

- Réponse** : Tout est fait pour maintenir les femmes dans les catégories les plus basses ; il y a trucage et discrimination dans la promotion.
- Question** : c) Quant aux possibilités d'expansion des fonctions mixtes ?
- Réponse** : Patronat et délégués syndicaux se sont entendus pour les éviter.

II. SECTEUR TERTIAIRE.

A. SALAIRES.

TABEAU VI.

Utilisation.

- Question** : Que pouvons-nous déduire de ce tableau ?
- Réponse** : Nous pouvons déduire que les employées, de l'industrie et du commerce, gagnent, en moyenne, 50 % du salaire masculin.
- Question** : Le problème de la force physique se pose-t-il ici ?
- Réponse** : Non.
- Texte 9.** *« L'égalité de salaire existe dans le secteur public depuis longtemps. »*

Utilisation.

- Question** : Qu'appelle-t-on secteur public ?
- Réponse** : Le secteur de l'Etat, par opposition au secteur privé.
- Question** : Citez quelques exemples du secteur public.
- Réponse** : Les P.T.T., l'enseignement, le service des contributions, les chemins de fer.
- Question** : Pour quelle raison le secteur privé n'adopte-t-il pas le même système : égalité des salaires.
- Réponse** : Pour augmenter ses profits.

B. TRAVAIL.

- Texte 10.** *« Même si toute discrimination sur le plan de la rémunération était écartée, il subsisterait, en fait, une discrimination plus subtile : l'exclusion pratique des femmes des fonctions à responsabilité. Tel est le cas, par exemple, de l'administration belge où le principe de non-discrimination est proclamé... mais où l'on ne trouve, pour l'ensemble des services publics, que deux ou trois femmes ayant atteint le grade de fonctionnaire général... Il est pratiquement inexistant que des femmes exercent une autorité sur des travailleurs de sexe masculin... »*

Utilisation.

Question : La discrimination du salaire est-elle la seule qui frappe les femmes ?

Réponse : Non, il y a aussi une discrimination qui barre l'accès aux postes élevés : la discrimination dans la promotion.

III. CAUSES DE LA SITUATION : marquée par : l'inégalité des salaires ;
: la discrimination dans la promotion.

Je n'ai pas voulu répondre seule à ce problème ; je ne voulais pas courir le risque d'être accusée de partialité. C'est pour cette raison que j'ai demandé à une autre femme — que je ne connaissais pas du tout — de m'aider à trouver les réponses. Le 21 octobre 1967, Mademoiselle De Jaegher, professeur au Lycée Royal de Seraing et membre de notre groupe de travail et, moi-même, nous nous sommes rendues à Herstal, à l'usine Pinno-Pax et nous avons posé quelques questions à une ouvrière de cette entreprise (1).

Texte 11 : Interview. (Première partie.)

« — *Madame, vous travaillez à Pinno-Pax qui est en grève depuis longtemps, depuis combien de jours ?*

— *Le quarante-cinquième jour, aujourd'hui.*

— *Depuis quarante-cinq jours ; pouvez-vous nous dire pourquoi vous avez décidé de faire la grève ?*

— *Nous faisons la grève pour maintenir notre emploi qui était menacé..., du fait que l'usine était menacée de fermeture.*

— *Pouvez-vous nous dire combien il y a, dans votre usine, d'ouvrières et d'ouvriers, d'employées et d'employés et de personnel de cadres ?*

— *En tout, il y a 77 personnes, dont 51 ouvrières et ouvriers, 22 employés et 4 démonstratrices qui travaillent en-dehors de l'usine dans les magasins.*

— *Combien il y a-t-il en tout de femmes et avez-vous du personnel de cadres féminin ?*

— *Pour le moment, il n'y a pas de personnel de cadres féminin et il y a environ 35 femmes occupées chez Pinno-Pax.*

— *C'est la première fois que les femmes font la grève, avec occupation d'usine — la grève sur le tas — ; pourquoi avez-vous pris cette décision, vous autres, les femmes, de participer à cette grève ?*

— *Puisque la femme se bat actuellement avec comme principe « travail égal, salaire égal », il n'est que de juste que la femme fait la grève à côté des hommes aussi et prend part même dans une occupation d'usine.*

(1) Fabrique de machines à coudre.

- Vous nous avez dit, tout à l'heure que vous n'avez pas de femmes parmi le personnel de cadre.
A quoi attribuez-vous cette situation ?
- C'est que le travail, en ce moment-ci, il n'y a pas... Dans les femmes, il n'y a pas de femmes capables d'occuper un tel poste.
- Il s'agit donc là du problème de la qualification. Mais pour les autres, est-ce que, pour le même travail, vous êtes payées de la même façon que les hommes. Vous avez dit que vous vous battez pour le principe : « à travail égal, salaire égal » ; où en êtes-vous maintenant en ce domaine ?
- Depuis le traité de Rome, le salaire féminin est à 80 % du salaire de l'homme, mais il y a une égalité en ce qui concerne la distribution des primes pour le travail, grâce à la délégation syndicale qui a fait tout ce qu'il y avait à faire pour cela.
- En dehors du problème des salaires et du problème de la qualification, avez-vous, vous autres femmes travailleuses, d'autres problèmes que vos collègues masculins, mais par rapport à votre travail, des problèmes disons, supplémentaires ?
- Les problèmes supplémentaires de la femme, je crois que c'est tous côtés la même chose. La femme fait ses 8-9 heures dans l'usine ; quand elle rentre, elle a encore les travaux de ménage à faire. Ceux qui ont des petits enfants ont encore des tracas supplémentaires, parce qu'ils ne savent pas où placer les enfants pendant leurs heures de travail. Il y a bien des crèches, il y a bien des garderies, mais il y en a trop peu. Alors, c'est tout un problème pour savoir comment faire pour trouver un arrangement.
- Vos collègues masculins sont-ils favorables à une égalité de salaire ? »
- Je crois qu'il y a encore beaucoup de préjugés là-dessus et qu'il reste encore beaucoup à faire.
- Madame, nous vous remercions d'avoir, si gentiment, consenti à répondre à nos questions. »

Utilisation.

Question : Quelle est la situation de cette usine ?

Réponse : Elle est en grève.

Question : Pour quelle raison ?

Réponse : Elle est menacée de fermeture.

Question : En quoi l'action des femmes dans cette grève constitue-t-elle une « escalade » par rapport à la grève de la F.B. ?

Réponse : Les femmes font la grève sur le tas.

Question : Quelle est la situation salariale des femmes ?

Réponse : Le salaire féminin représente 80 % du salaire masculin.

Question : Il y a-t-il des cadres féminins ?

Réponse : Non.

Questions : Ce qui nous intéressait le plus était de saisir :

- 1°) Pourquoi il y a inégalité de salaire ?
- 2°) Pourquoi il n'y a pas de promotion féminine ?
- 3°) Quelles sont les difficultés spécifiques des travailleuses ?

Après avoir entendu cette interview, quelles réponses pouvons-nous donner à ces trois questions ?

- Réponses** :
- 1°) Le problème de la promotion est lié à celui du manque de formation professionnelle ; celui-ci entraîne une inégalité de salaire.
 - 2°) En plus, des préjugés empêchent la femme d'obtenir cette égalité de salaire.
 - 3°) Les difficultés spécifiques de la travailleuse sont : le ménage, les enfants, le manque d'équipement social.

Examinons tous ces points d'un peu plus près.

A. MANQUE DE FORMATION PROFESSIONNELLE.

Texte 12.

« ... la situation en ce qui concerne la préparation professionnelle des jeunes filles et des femmes à la vie active est loin d'être satisfaisante :

- a) *On a constaté presque partout dans le monde que, malgré une amélioration générale, l'instruction des filles à tous les niveaux, est sérieusement en retard sur celle des garçons, tant au point de vue de l'étendue que du point de vue de la qualité de l'enseignement dispensé...*
- b) *Bien que les domaines dans lesquels les filles peuvent suivre un apprentissage soient plus variés qu'auparavant, rares sont celles qui, dans la plupart des pays, tirent parti de cette possibilité ; cela est dû... au fait que les intéressés, leurs parents et leurs employeurs répugnent à engager des dépenses et à fournir un effort pour leur promotion.*
- c) *L'usage de dispenser une formation sur le tas en organisant des périodes d'instruction en usine s'est beaucoup répandu... Cette formation n'est toutefois qu'un pis-aller...*
- d) *La formation professionnelle dispensée aux jeunes filles, dans le cadre des systèmes généraux d'enseignement professionnel et technique, présente souvent de graves inconvénients, spécialement là où elle est donnée séparément, et non pas en commun, avec les garçons dans les écoles mixtes. Lorsqu'il existe des écoles professionnelles destinées aux jeunes filles, leur programme, en effet, est généralement limité, et, dans bien des cas, mieux adapté*

à la conception que l'on avait autrefois d'un « travail pour les femmes », qu'aux débouchés nouveaux qui s'ouvrent aux jeunes filles dans l'économie moderne... »

Utilisation.

Question : Quelles sont les causes du manque de formation professionnelle des femmes sur le plan mondial ?

Réponse : Les études des femmes sont moins longues ;
Leur enseignement de qualité moindre ;
L'effort pécuniaire en leur faveur est moindre ;
Leur formation se fait surtout sur le tas.

Remarque : Se rapporter au TABLEAU IV :
La formation sur le tas donne des aptitudes et non des connaissances ;
L'enseignement professionnel féminin est limité et vétuste.

Question : Quelle est la proposition du B.I.T. ?

Réponse : Les femmes doivent avoir accès à toutes les écoles professionnelles mixtes.

TABLEAU VII.

Utilisation.

Explication : Sur une population active de 415.000 personnes titulaires d'un diplôme, les femmes ne représentent que 30 %.

C'est parmi les universitaires qu'il y a le moins de femmes et, parmi les diplômés universitaires que les femmes détiennent, ce sont ceux qui portent vers les activités les moins rémunérées et les moins responsables. Les diplômés d'enseignement technique que les femmes détiennent les mènent surtout à exercer une profession dans les domaines les moins rémunérés : commerce, administration, habillement.

De plus, si la population masculine inactive est de 20 %, la population féminine inactive est de 43,6 %.

29 % des femmes inactives sont des ménagères, c'est-à-dire exercent une activité improductive.

Près de 800 femmes médecins, pharmaciens ou dentistes n'exercent pas d'activité professionnelle.

L'investissement social effectué dans le chef des femmes est donc d'une faible rentabilité.

B. PREJUGES.

Texte 13. « Une caractéristique de la mentalité de l'Occidental est la tendance à ériger, en vérité éternelle, l'état de

choses qu'il a sous les yeux. Une autre, est de croire que la situation qu'il connaît est raisonnable et reflète une réalité permanente. Depuis deux millénaires, si pas davantage, l'Occidentale est traitée en esclave...; sur le plan du travail, on la charge des travaux les plus durs, les plus asservissants pour un salaire dérisoire, inférieur de moitié à celui des hommes.

Mais à tout ceci, on cherche — et bien entendu, on trouve — une justification rationnelle. La condition socialement inférieure est le reflet d'une infériorité physique présentée comme indiscutable; la femme est faible, sujette aux indispositions; elle est, en outre, inconséquente et bavarde, on ne peut s'y fier... Ainsi dans les sucreries du XIX^e siècle, le déchargement des betteraves est effectué, la nuit, exclusivement par des femmes, « parce qu'elles résistent mieux que les hommes à la saleté et au froid ». »

Utilisation.

Question : A quand remontent les préjugés à l'égard des femmes ?

Réponse : Ils remontent très loin dans le passé.

Question : Que pensez-vous des préjugés formulés ? Les idées sont-elles logiques, prouvées, cohérentes avec la situation des femmes au travail ?

Réponse : Elles sont incohérentes et contradictoires.

Question : Ce poids du passé existe-t-il encore ?

Réponse : Oui, le poids du passé existe encore ; il est à la base de tous les préjugés.

Texte 14.

« ... Le préjugé le plus fortement ancré... est la croyance au rôle particulier qui incomberait à la femme, en tant que mère, dans l'éducation des enfants. Quiconque élève le moindre doute à ce sujet est aussitôt voué à l'anathème... Sans doute... c'est à la femme qu'incombe la fonction admirable de porter les enfants... Pourquoi « lorsque l'enfant paraît », le père n'assume-t-il pas toutes les conséquences de cette naissance et laisse-t-il à sa femme les joies, mais aussi le fardeau de la maternité ? Pourquoi ? On peut se le demander. »

Utilisation.

Question : Quel est le préjugé que nous relevons dans ce texte ?

Réponse : Le préjugé relevé ici est que la femme, qui met les enfants au monde, doit être seule à les élever.

DIAPOSITIVE 4. Amour et sollicitude paternelle.

Texte 15.

« Les recherches des physiologistes ont montré qu'il n'y avait, entre l'homme et la femme, aucune différence

physique essentielle. Il existe des différences morphologiques et physiologiques ; la femme résiste mieux que l'homme à la douleur, à la maladie, au manque de sommeil, aux privations... Le seul point sur lequel existe une nette différence est la force musculaire... Mais il faut s'interroger sur la portée réelle de cette faiblesse musculaire... Le progrès technique entraîne un transfert progressif des travaux lourds vers la machine. De plus en plus, celle-ci travaille pour l'homme et effectue à sa place les tâches lourdes, asservissantes, épuisantes. »

Utilisation.

- Question** : Quel autre préjugé trouvons-nous ici ?
- Réponse** : La faiblesse physique des femmes.
- Question** : Sur quel point la femme est-elle réellement inférieure ?
- Réponse** : La femme a une force musculaire moindre que celle de l'homme.
- Question** : Quels atouts a-t-elle au point de vue résistance physique ?
- Réponse** : Elle a plus de résistance à la douleur, à la maladie, à la fatigue, aux privations.
- Question** : La force physique est-elle, à notre époque, indispensable pour effectuer la majorité des travaux ?
- Réponse** : Actuellement, la plupart des travaux lourds sont effectués par la machine.

Texte 16. *« Le salaire féminin n'est qu'un salaire d'appoint, thèse antiscientifique et réactionnaire du patronat... Comment prétendre que le salaire des femmes est un salaire d'appoint lorsqu'on sait que, selon la statistiques officielles de la sécurité sociale, 3.075.000 journées de congé de maternité n'ont pas été pris au cours de la seule année de 1962, les mères ne pouvant se contenter du demi-salaire versé. »*

Utilisation.

- Question** : Quel autre préjugé venons-nous de rencontrer ?
- Réponse** : Le salaire féminin est un salaire d'appoint.
- Question** : Pourquoi ce préjugé est-il réactionnaire et propre au patronat ?
- Réponse** : Il permet de maintenir de bas salaires et ainsi d'augmenter le profit.

Texte 17. *« Selon l'opinion la plus couramment répandue, la main-d'œuvre féminine est caractérisée par son absentéisme... (Mais) les femmes qui touchent un salaire élevé et bien entendu, ce niveau de salaire exprime simultanément le niveau d'autorité, le niveau de responsabilité,*

la formation professionnelle... ont un taux d'absentéisme à peu près semblable à celui des hommes qui perçoivent la même rémunération... Or, on constate la même corrélation en ce qui concerne le travailleur masculin : l'ouvrier qualifié est beaucoup plus assidu que le manœuvre... Une des causes essentielles de l'absentéisme professionnel des femmes, c'est le foyer... »

TABLEAU VIII.

Utilisation.

Explication : Il n'y a pas d'étude globale, systématique, à ce sujet. Nous constatons que l'absentéisme féminin est plus élevé chez les femmes qui ont de jeunes enfants, qu'il décroît avec la formation, que l'absentéisme pour maladie est moins important chez la femme que chez l'homme.

Les absences de femmes sont brèves : trop de fatigue ou trop de travail à la maison.

Question : Quelle est la cause générale d'absentéisme commune aux hommes et aux femmes ?

Réponse : Le manque de formation et de qualification.

Question : Quelle est la cause d'absentéisme plus spécifiquement féminine ?

Réponse : Le problème des enfants.

Et nous arrivons, ainsi, au dernier problème soulevé par l'ouvrière de l'usine Pinno-Pax :

C. LES DIFFICULTES DE LA FEMME QUI TRAVAILLE.

Texte 18. « Un travail à temps plein, c'est quarante heures par semaine hors du foyer, plus une dizaine d'heures de transport. Dans une existence d'homme pourvue de loisirs et de sommeil, ce chiffre passe pour satisfaisant. Pour une existence de femme qui, par surcroît, entretient une maison, approvisionne, cuisine, lave et supporte à elle seule l'existence de plusieurs enfants (alors que chez nous, ni l'eau courante, ni l'eau chaude, ni même le gaz ou l'électricité ne sont des bienfaits généralement acquis), quelles peuvent être les possibilités d'équilibre ? »

Utilisation.

Question : A quelle besogne supplémentaire la femme qui travaille doit-elle encore faire face ?

Réponse : Elle doit faire face au travail ménager.

DIAPOSITIVE 5. « 45 milliards d'heures perdues. »

Explication : Vous voyez ici, la couverture de l'ouvrage de Jean DAYRE. Quarante-cinq milliards d'heures perdues.

Dans son ouvrage, l'auteur évalue à 105 milliards d'heures le travail utile effectué, chaque, année, en France. Le travail ménager y représente près de la moitié : 45 milliards d'heures de travail que la femme seule assume.

- Texte 19.**
- a) « *La France entière ne possède que 480 crèches, soit une pour 100.000 habitants... ; la garde (des) enfants est un problème terriblement difficile à résoudre.*
 - b) *On dénombre actuellement 33 pouponnières, 150 classes pré-gardiennes, 68 crèches contrôlées par l'O.N.E. (Office National de l'Enfance). Pour tout le territoire belge... il n'y a qu'une clinique pour enfants... »*

Utilisation.

Question : Que manque-t-il pour aider la femme qui travaille et qui a des enfants ?

Réponse : Il manque un équipement social suffisant.

Dès lors, me direz-vous, pourquoi faut-il travailler ? Pourquoi faut-il s'entêter à travailler envers et contre tout ? Ne peut-on trouver un autre système, plus valable ?

Et ceci nous amène à traiter le dernier point.

IV. MOTIVATIONS DU TRAVAIL FEMININ.

TABLEAU IX.

Utilisation.

Explication : Pour chaque motivation, 100 femmes ont été interrogées à Charleroi et à Gand.

Question : Quelles sont les motivations recueillies ?

Réponse : 1°) Besoin matériel : nécessité ou désir de mieux vivre : pour la famille,
: pour soi-même.
2°) Besoin de se valoriser.
Nous voyons aussi que certaines femmes veulent travailler pour échapper à l'esclavage domestique.
Ont-elles raison ?

DIAPOSITIVE 6. Qu'en pensez-vous ?

Texte 20.

« *Une odeur de café qui fume
Et voilà tout son univers,
Les enfants jouent, le mari fume,
Les jours s'écoulent à l'envers.
A peine voit-on ses enfants naître
Qu'il faut déjà les embrasser*

*Et l'on n'étend plus aux fenêtres
Qu'une jeunesse à repasser.
Faut-il pleurer, faut-il en rire ?
Fait-elle envie ou bien pitié ?
Je n'ai pas le cœur à le dire ;
On ne voit pas le temps passer. »*

Texte 21. « Toutes les femmes, dans leur activité domestique, ont à résoudre des problèmes sensiblement identiques... Cette activité aboutit à la constitution d'une sorte de « contre-univers »... les tâches féminines... apparaissent essentiellement comme des tâches d'entretien. Elles visent à la conservation de la vie et non à son évolution. L'univers féminin est... exclusivement privé : le foyer. L'homme, au contraire, vit sur des aires d'activités multiples... La femme est ainsi amenée à considérer comme essentiel ce qui, pour l'homme, n'est pas primordial... L'accès à une catégorie sociale supérieure, par le mariage, est un phénomène exceptionnel... il ne faut pas perdre de vue que la femme sans profession, destinée à vivre au foyer, n'a guère de prise sur sa destinée. Sa vie sera, en grande partie, ce qu'un autre la fera. »

Utilisation.

Question : Les tâches du foyer sont-elles enrichissantes ?

Réponse : Sûrement pas ; elles sont les mêmes pour toutes les intelligences ; elles sont monotones ; elles ne font rien pour faire progresser le monde.

Question : La vie au foyer est-elle une vie ouverte sur le monde, ou fermée ?

Réponse : La vie au foyer est une vie fermée sur le monde.

Question : Le mariage est-il, souvent, cause de promotion sociale ?

Réponse : Très rarement.

Question : La seule vie au foyer permet-elle, à la femme, d'épanouir toutes ses facultés dans la pensée et dans l'action ?

Réponse : La vie confinée au foyer — en vase clos — aboutit à l'aliénation de la personne humaine. C'est la vie par procuration.

Beaucoup de femmes travaillent donc pour échapper à cette aliénation. Elles travaillent pour des motivations personnelles.

Texte 22. « Le mari est-il plus heureux avec une compagne coupée des réalités de l'existence — et le travail en est la principale — considérant toute chose à travers ses conceptions à lui. Quant à l'enfant... que perd-il si sa mère exerce une activité professionnelle ? »

Utilisation.

Question : Quel danger constitue, pour une famille, le fait que la mère est coupée des réalités de la vie quotidienne, des réalités de l'existence ?

Réponse : Le manque de compréhension des problèmes du mari, de l'enfant, constitue un danger pour le couple, pour la famille.

Il y a donc, au travail féminin, des *motivations familiales*, en dehors même des *motivations matérielles* qui, elles aussi intéressent aussi bien la femme elle-même que sa famille.

Texte 23.

- a) « De nos jours, la production de masse a, en fait, enlevé toute raison d'être et toute justification au travail de production effectué au foyer... (il en est de même) sur le plan des biens de consommation. »
- b) Il n'y a pas de place, dans notre société, pour les non-producteurs. C'est là, sans doute, une des caractéristiques les plus encourageantes de notre époque : la primauté accordée au travail... La tendance vers une économie de bien-être suppose un développement économique constant et, dans ce but, une mobilisation de toutes les forces créatrices. »
- c) « L'enseignement représente une charge considérable pour la collectivité ; c'est un investissement que la société fait pour former ses élites. Elle est en droit d'attendre de ceux et de celles pour qui elle fait ces sacrifices, qu'ils utilisent leur formation. La conscience de ce devoir est moins développée chez les femmes que chez les hommes. Et ici, le conditionnement dont les femmes sont victimes se retourne contre la société. »
- d) « La cité est composée d'hommes et de femmes ; elle ne peut fonctionner harmonieusement que si tous ses habitants participent à sa vie ».
- e) « L'accession des femmes au monde du travail, sur un pied d'égalité, est aussi l'intérêt de l'homme lui-même. L'existence de minorités ou de groupes surexploités constitue un danger pour l'ensemble de la classe ouvrière et peut aboutir à remettre en question bon nombre de ses conquêtes. Elle constitue un frein au progrès social. »

Utilisation.

a) **Question** : A quel travail de production se livrait-on au foyer ?

Réponse : Au filage, au tissage, à la confection des vêtements ; à la fabrication de conserves et de confitures.

- b) **Question** : Que nécessite le développement économique, le développement du bien-être en général ?
- Réponse** : Ce bien-être général nécessite le travail créateur de tous.
- Question** : Pour des raisons — qui relèvent de quel ordre — convient-il que les femmes travaillent ?
- Réponse** : Pour des raisons d'ordre économique.
- Question** : Ces raisons intéressent-elles la femme elle-même ou sa famille ?
- Réponse** : Elles intéressent la collectivité.
- c) **Question** : Pour des raisons de quel ordre convient-il que les femmes travaillent ?
- Réponse** : Pour des raisons financières qui, elles aussi, intéressent la collectivité.
- d) **Question** : Autre raison qui rend souhaitable le travail des femmes ?
- Réponse** : Raison d'ordre politique.
- e) **Question** : Pour des raisons de quel ordre faut-il encore que les femmes travaillent ?
- Réponse** : Pour des raisons sociales.
- Remarque** : Robert GUBBELS, fréquemment cité, au cours de cette leçon, est chargé de cours à l'Institut du Travail de l'Université de Bruxelles et maître de recherches à l'Institut de Sociologie de cette même université. Je voudrais donner maintenant l'avis de milieux différents.

Texte 24. *« Il y a un décalage entre les idées et les réalités vécues et ce fait est, peut-être, plus marquant dans nos milieux chrétiens... L'évolution de la condition féminine rencontre... beaucoup de résistance... La vie professionnelle en faisant pénétrer la femme dans le monde du travail, en élargissant son horizon, peut créer entre l'homme et la femme un terrain commun d'expérience, d'entente, de compréhension. Les problèmes professionnels s'enracinent dans l'actualité politique, sociale, syndicale. La femme suit d'autant mieux son mari dans ses options et revendications qu'elle les vit elle-même. Lorsque la femme aime son métier, elle y trouve un épanouissement qui peut être bénéfique pour le foyer. D'aucuns pensent que seules des tâches intéressantes procurent cette satisfaction ; indépendamment de la nature du travail, le fait d'être insérée dans une équipe de travail, une entreprise, les relations du travail sont cependant appréciées par des ouvrières et employées comme aussi le fait de gagner de l'argent et de conquérir ainsi une part d'indépendance financière.*

Une conséquence heureuse du travail professionnel est le partage des tâches à l'intérieur du foyer. Epoux, enfants, entraînés à prendre leur part du travail ménager ont plus de considération pour ce travail... Il faut aussi aider les jeunes filles et les femmes à réaliser que, lorsqu'elles ont reçu une formation professionnelle coûteuse pour la collectivité, elles ont un devoir vis-à-vis de cette collectivité... La présence valorisée de la femme, dans une société qui change, ne peut se concevoir, ni se réaliser, que dans une famille qui aura trouvé un nouveau statut, un nouveau mode de vie et il faut bien dire que, dans cette perspective, le rôle de l'homme se modifie autant que celui de la femme. »

Utilisation.

Question : Pouvez-vous relever des contradictions entre l'opinion de Jeanne LAURENT, présidente des Ligues ouvrières chrétiennes et celle de Robert GUBBELS, professeur à l'U.L.B. ?

Réponse : Non, aucune contradiction n'a pu être relevée.

Ecoutons maintenant l'opinion d'un ouvrier, syndicaliste socialiste, interviewé à l'usine Pinno-Pax.

Texte 25. Interview. (Deuxième partie.)

« Et maintenant, nous allons passer la parole à un représentant du sexe masculin pour avoir son avis à ce sujet.

— Bon, et bien, en ce qui concerne l'opinion de la délégation syndicale, en tout cas, de l'usine Pinno-Pax, au sujet du problème féminin, il est, lui, tout à fait d'accord qu'il faut, très vite, arriver à une solution de ce vaste problème qui s'est dressé devant les hommes, et qui, je crois, même les militants syndicaux n'avaient pas eu l'attention assez attirée sur ce problème.

Il a fallu la grève des femmes, à la F.N., pour que les responsables syndicaux ouvrent les yeux et s'aperçoivent de l'ampleur du problème.

Moi-même, dans mon ménage, je ne me suis jamais rendu compte, malgré que j'aidais ma femme dans le ménage, après journée. Quand, au congrès de la F.G.T.B. Annie MASSAY nous disait que, une femme, dans son ménage, qui travaillait et qui avait deux petits enfants, faisait 80 à 90 heures par semaine, eh bien, nous ne la croyions pas.

Il a fallu que je fasse le calcul, après coup, pour m'apercevoir que, même sans petits enfants, comme dans mon ménage, eh bien, ma femme faisait 80 heures, ça, alors, le vaste problème s'est posé devant moi.

Et depuis, il est évident que je me suis intéressé, en tant que militant syndical, à ce problème féminin.

Et... pour moi-même, cette évolution s'est faite et, depuis, je suis tout à fait d'accord avec les femmes et je les aiderai dans la mesure de mes moyens, pour que vraiment, ce problème aboutisse.

Voilà, je crois, mon opinion ; je crois que mon travail, maintenant, est de faire partager cette opinion par mes camarades à l'usine, mes camarades masculins, bien entendu et ça, ce sera mon job de demain.

Monsieur, nous vous remercions beaucoup et nous espérons qu'ils seront nombreux, les hommes qui penseront comme vous, très bientôt, disons, demain. »

CONCLUSION.

Et maintenant, je pense qu'il faut conclure : la femme doit lutter pour l'égalité de salaire et de promotion dans le travail.

pour elle-même,
pour sa famille,
pour la société.

De plus, cette lutte n'est plus celle de la femme seule, mais du couple, c'est-à-dire des femmes et des hommes, de TOUS.

Texte 26.

*« Elle n'a vu dans les dimanches,
Qu'un costume frais repassé,
Quelques fleurs ou bien quelques branches
Décorant la salle à manger ;
Quand toute une vie se résume
En millions de pas dérisoires,
Prise comme marteau et enclume
Entre une table et une armoire.
Faut-il pleurer ? Faut-il en rire ?
Fait-elle envie ou bien pitié ?
Je n'ai pas le cœur à le dire,
On ne voit pas le temps passer. »*

V. Plan.

INTRODUCTION.

Le problème du travail féminin est à l'ordre du jour.

En Belgique, le % des femmes augmente parmi la population active, spécialement, les femmes mariées.

Dans le monde, les femmes représentent 33 % de la population active.

Condition féminine : condition seconde = d'infériorité.

I. SECTEUR SECONDAIRE.

A. SALAIRE.

1954 1. *Inégalité des salaires M/F.*

— lente amélioration :

1964 57,28 % ... 61,25 %.

1966 2. *Lutte ouverte pour l'égalité.*

Grève de la F.N. : 3 mois.

Phénomène nouveau.

Affecte 2.900 femmes.

But : travail égal — salaire égal.

— Influence des conventions internationales : Traité de Rome : Art. 119.

— Atermoiements mis à réaliser cette égalité.

II. SECTEUR TERTIAIRE.

1. Entreprises privées :

— de 50 % du salaire masculin.

2. Secteur public :

égalité des salaires.

B. TRAVAIL.

— Difficultés de détermination de la notion : *Travail égal.*

Critères : peu scientifiques.

Procédé : trucage

de la part des organisations patronales ;

de la part des organisations syndicales.

— Désir de maintenir les femmes dans les catégories les plus basses.

— Désir d'éviter les fonctions mixtes : discrimination dans la promotion.

— Discrimination dans la promotion.

— Discrimination dans la promotion.

III. CAUSES DE LA SITUATION D'INFERIORITE.

A. MANQUE DE FORMATION PROFESSIONNELLE.

Etudes moins longues.

Enseignement professionnel de qualité moindre.

Manque d'effort pécuniaire.

Formation sur le tas.

Limites étroites et vétusté de l'enseignement professionnel féminin.

En Belgique : études moins poussées ;

activités moins rémunératrices ;

grand nombre de diplômées inactives.

B. PREJUGES.

A la base : poids du passé.

Rôle exclusif de la mère dans l'éducation des enfants.

Faiblesse physique de la femme.

Salaire féminin = salaire d'appoint.

Absentéisme.

C. DIFFICULTES DE LA FEMME QUI TRAVAILLE.

Charge du travail ménager.

Manque d'équipement social : problème des enfants.

IV. MOTIVATIONS DU TRAVAIL FEMININ.

A. MOTIVATIONS PERSONNELLES.

Nécessité matérielle.

Goût du travail choisi.

Echappatoire à l'aliénation du travail domestique.

B. MOTIVATIONS FAMILIALES.

Nécessité matérielle.

Vie active : facteur d'équilibre et de compréhension mutuelle.

C. MOTIVATIONS COLLECTIVES.

D'ordre économique

financier

politique

social.

CONCLUSIONS.

La femme doit lutter pour l'égalité de salaire et de promotion, dans le TRAVAIL, pour elle-même, pour sa famille, pour la société.

De plus, cette lutte doit être celle du couple, c'est-à-dire : des hommes, des femmes, de TOUS.

VI. Vocabulaire : dans l'ordre d'utilisation.

Condition : rang — position sociale.

Autonome : Indépendant.

Secteur primaire, secondaire, tertiaire : classification des différents secteurs d'activité due à l'économiste COLIN CLARK

Le secteur primaire comporte :

l'agriculture, la sylviculture, la chasse, la pêche.

Le secteur secondaire comporte :

l'industrie, les transports, les entrepôts, les communications.

Le secteur tertiaire comporte :

les services, le commerce, les banques, les assurances, les affaires immobilières.

L'époque contemporaine se caractérise par un gonflement progressif du secteur secondaire, mais surtout du secteur tertiaire, d'où une transformation progressive des structures sociales.

Structure : terme utilisé, depuis plusieurs années, en économie et en histoire. Son sens varie suivant les auteurs, mais il désigne surtout les formes et les activités relativement permanentes (par opposition aux mouvements momentanés).

Ex. : Dire que la population active d'un pays est pour 70 % agricole ou que 43 % des entreprises industrielles ont moins de 20 ouvriers, c'est là définir la structure d'un pays.

Conjoncture : est le terme presque à l'opposé : c'est la situation économique telle qu'elle résulte des observations en cours.

TRAITE DE ROME : accord qui groupe la Belgique, la France, la Hollande, l'Italie, le Luxembourg, la République Fédérale Allemande au sein du MARCHE COMMUN - 1957.

Classement : action de classer, de ranger.

Critère : élément qui permet de juger, d'apprécier.

Classification : distribution systématique par classe ; opération de regroupement suivant le rangement effectué.

Formation sur le tas : apprentissage sur le lieu du travail.

Trucage (ou truquage) : ensemble de moyens employés pour tromper.

Discrimination : qui établit une distinction, une différence.

Promotion : élévation à un grade, à une catégorie supérieure.

Secteur public : se dit des organismes et entreprises de l'Etat, par opposition au **secteur privé** : organismes et entreprises où le capital investi appartient à des individus.

Grève sur le tas : grève avec occupation des lieux de travail.

B. I. T. (Bureau International du Travail).

Le Traité de Versailles, qui mit fin à la première guerre mondiale (1919), débutait ainsi dans sa 13^e partie : « Attendu qu'il existe des conditions de travail impliquant, pour un grand nombre de personnes, l'injustice, la misère et les privations, ce qui engendre un tel mécontentement que la paix et l'harmonie universelles sont mises en danger et, attendu, qu'il est urgent d'améliorer ces conditions...

» Attendu que la non-adoption par une nation quelconque d'un régime de travail réellement humain fait obstacle aux efforts des autres nations désireuses d'améliorer le sort des travailleurs dans leur propre pays... ».

En conséquence, le B. I. T. fut créé.

Le B. I. T., composé de fonctionnaires appartenant aux différents pays membres, rassemble une documentation sur toutes les questions relatives au travail et émet des recommandations pour promouvoir l'amélioration des conditions de vie des travailleurs.

Chaque année, une conférence internationale se réunit : elle comprend les délégations des pays membres composées de 2 représentants des gouvernements, un représentant des travailleurs et un représentant des employeurs. Mais le B. I. T. n'émettant que des recommandations, les Etats membres ne sont pas tenus de les suivre.

Le B. I. T. siège à Genève.

Physiologie : science qui traite de la vie et des fonctions organiques par lesquelles la vie se manifeste (du grec : *physis* : la nature et *logos* : le discours).

Morphologie : étude de la forme extérieure (ici des êtres vivants).

O. N. E. : Œuvre nationale de l'enfance.

VII. Questionnaire de révision et d'examen.

1. Quelle est l'évaluation générale du volume de l'emploi féminin depuis 1947, en Belgique ?
2. Expliquez les causes de la grève des femmes, à la Fabrique Nationale d'armes, à Herstal, en 1966.
3. Pour quelles raisons les salaires féminins sont-ils inférieurs aux salaires masculins ?
4. Quel est le rôle des conventions internationales dans l'évolution favorable de la condition féminine ? Quelles sont les carences de ces conventions ?
5. Quelles sont les difficultés auxquelles on se heurte, pour établir l'égalité des salaires, entre les hommes et les femmes ?
6. Qu'entend-on par inégalité dans la promotion ?
7. Quels sont les préjugés auxquels les femmes se heurtent dans la vie en général et dans la vie professionnelle en particulier ? Quelles sont les conséquences de ces préjugés ?
8. Quelles sont les difficultés particulières de la travailleuse ?

VIII. Applications.

En utilisant la bibliographie, étudiez les problèmes suivants :

- le problème du contrat de mariage, en Belgique ;
- le travail à temps partiel ;
- le recyclage ;
- la femme et les loisirs.

Faites de petites enquêtes autour de vous :

Interrogez 5 femmes qui travaillent dans différents secteurs — après avoir soigneusement préparé des questions — afin de connaître leurs problèmes et leurs difficultés ;

ex. : une ouvrière d'usine — une employée — une vendeuse : mariée — avec ou sans enfants — célibataire — d'âges différents.

Visitez une crèche afin de vous rendre compte des conditions dans lesquelles y vivent les enfants.

IX. Coordination avec d'autres disciplines.

BIOLOGIE : Problèmes d'éducation sexuelle.

FRANÇAIS : La femme dans la littérature française : étude approfondie des œuvres d'une femme-écrivain.

GREC : La condition de la femme en Grèce dans l'antiquité.

LANGUES GERMANIQUES : La femme dans la littérature : allemande — anglaise — néerlandaise.

LATIN : La condition de la femme à Rome dans l'antiquité.

MORALE : Le planning familial — La transformation du statut familial : problème d'aujourd'hui — Le rôle du couple à la vie politique ; obligation civique ; position de la femme devant le problème.

SCIENCES COMMERCIALES : La femme chef d'entreprise.

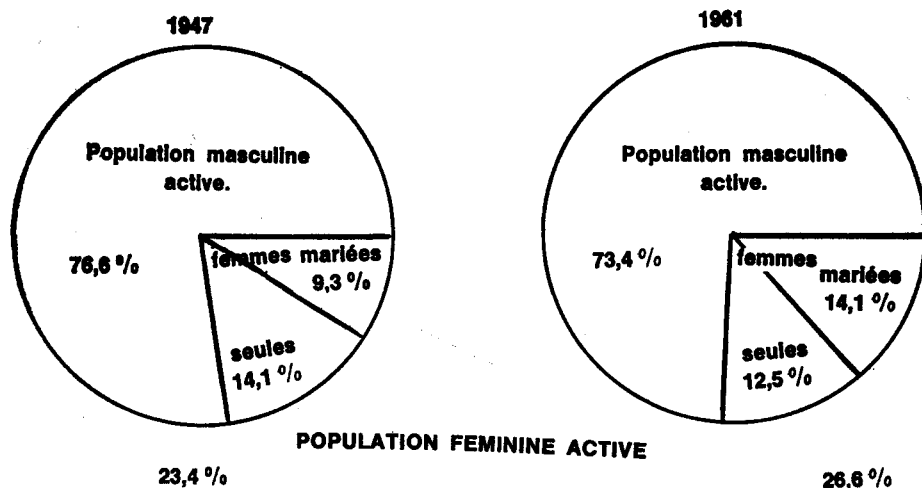
X. Annexes.

TABLEAU I.

VOLUME DE L'EMPLOI FEMININ.

BELGIQUE : Dernier recensement de la population : 31 décembre 1961.

Total de la population active	3.512.463
Total de la population féminine active	932.825
soit : 26,66 %.	



MARCHE COMMUN.

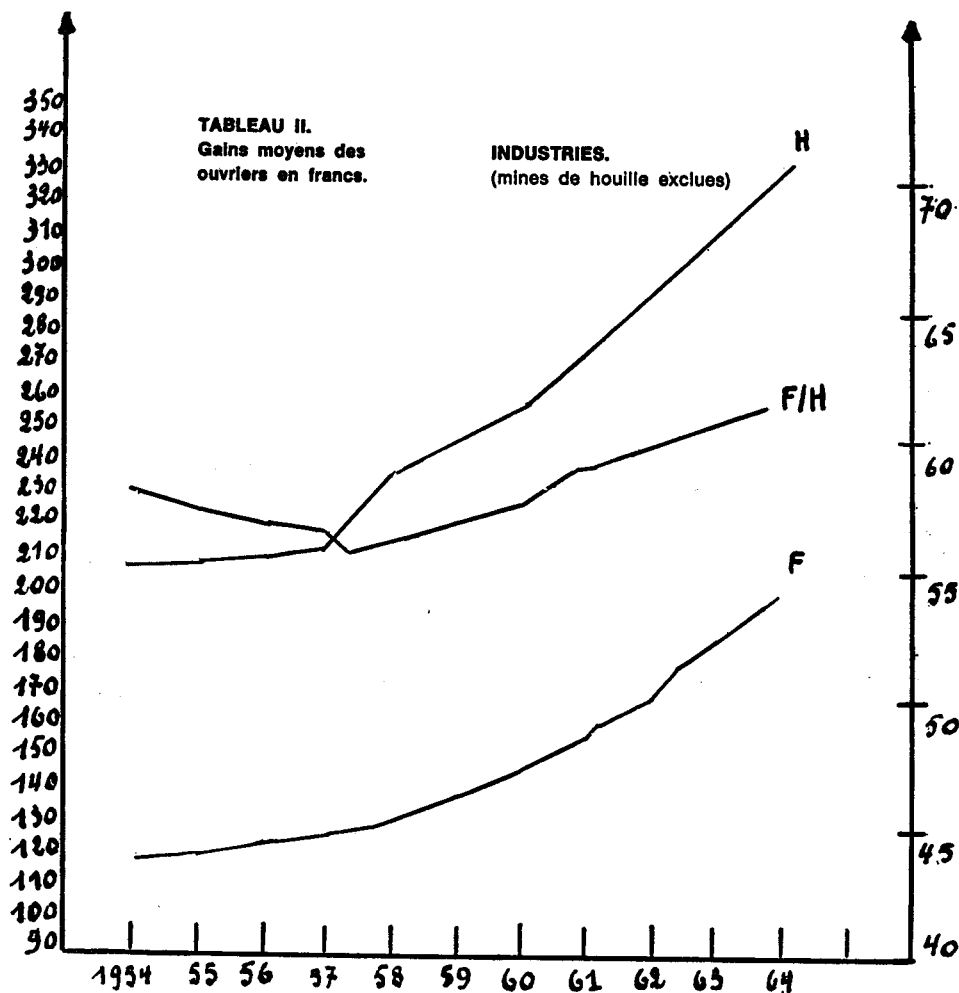
% le plus élevé :	
R. F. A.	37,0 %
% le plus bas :	
Italie	27,7 %
(après la Belgique)	

EUROPE.

Monde capitaliste :	
% le plus élevé :	
Finlande	40,6 %
% le plus bas :	
Portugal	22,4 %
Monde communiste :	42,0 %

DANS LE MONDE : 33 %.

D'après : GUBBELS Robert, *La citoyenneté économique de la femme*, p. 64.
Le travail au féminin, p. 60.



Rémunérations
moyennes.

H	F	%
1954 : 210	121	57,28
1964 : 328	200,9	61,25

EVOLUTION DES REMUNERATIONS MOYENNES DES OUVRIERS ET DES OUVRIERES DE 1954 A 1964.

D'après GUBBELS Robert, *La grève au féminin*, p. 18.

Source : O.N.S.S. Rapports annuels de 1954 à 1964.

TABLEAU III.

SALAIRES MOYENS (HOMMES-FEMMES)

tous secteurs réunis — octobre 1964 — dans les pays
du MARCHE COMMUN.

		SALAIRES		Rapport	Valeur des monnaies par rapport au F. B.
		masc.	fém.	en %	
		en monnaie nationale	nationale	salaires H./F.	
Belgique	F.B.	45,11	29,16	64,0 %	<i>Cours du 31/X/1967</i>
R. F. A.	R.M.	4,28	2,89	67,5 %	1 R.M. = 12,31 F.B.
France	F.F.	3,75	2,84	75,7 %	1 F.F. = 10,04 F.B.
Italie	L.	412,61	294,69	71,4 %	100 L. = 7,88 F.B.
Hollande	Fl.	3,04	1,65	54,2 %	1 FL. = 13,71 F.B.
Luxembourg	F.L.	58,11	27,45	47,2 %	1 F.L. = 1,00 F.B.

D'après : GUBBELS Robert, *La grève au féminin*, p. 20.

TABLEAU IV.

CLASSEMENT DU TRAVAIL dans le secteur des fabrications métalliques, en BELGIQUE

Accord national du 26.XII.1962.

PRINCIPE

Le classement dans les différentes catégories est effectué sur la base d'une COTATION.

La cotation se fait par tranches d'un demi-point.

CRITERES de cotation pour l'attribution de points		Le total des points attribués permet de procéder au CLASSEMENT sur la base suivante :	
	Points		
1) <i>Formation professionnelle</i>			
— connaissances	0 à 9		
— aptitudes	0 à 5,5		
2) <i>Responsabilités</i>			
— travail personnel	0 à 7		
— travail d'autrui	0 à 3		
— sécurité et santé	0 à 3		
3) <i>Effort</i>			
— intellectuel	0 à 5		
— physique	0 à 7		
4) <i>Influence du milieu</i>			
— travail sale	0 à 3		
— poussières	0 à 2		
— huiles	0 à 1		
— température	0 à 3		
— eau - acides - etc.	0 à 1		
— gaz - vapeurs	0 à 2		
— bruit	0 à 2		
— chocs	0 à 1,5		
— éblouissement	0 à 1		
— manque de lumière			
— manque d'éclairage	0 à 1		
— refroidissement	0 à 1,5		
— vêtements de protection			
— gênants	0 à 2		
— risques d'accidents	0 à 3		
		D'après :	
		GUBBELS Robert, <i>La grève au féminin</i> ,	
		pp. 23-24.	

TABLEAU V.

CLASSIFICATION DU TRAVAIL.

	Ouvriers tous âges	Ouvrières tous âges	Ensemble
Classes 1 à 3	160	13.499	13.659
Classes 4 et plus	17.534	1.360	18.894
TOTAUX	17.694	13.859	31.553

Résultats d'une enquête effectuée, en Belgique, dans l'industrie électronique — 55 entreprises — en 1967.

D'après : *Les problèmes du travail des femmes*, Dossiers et Documents,
N° 8, Liège, Fondation André Renard, 1967, p. 43.

TABLEAU VI.

SECTEUR TERTIAIRE — Belgique

Industrie : 49 % — EMPLOYEES — Commerce : 49,5 %

D'après : *Congrès statutaire, Commission du Travail des Femmes, 23-24/X/1965.*

TABLEAU VII.

BELGIQUE — PERSONNES DIPLOMEES
classées suivant le Sexe, l'Activité ou l'inactivité professionnelle.

D I P L O M E S	H O M M E S			F E M M E S		
	Tot. gén.	s/Prof.	Actifs	Tot. gén.	s/Prof.	Actifs
Humanités	132.752	40.564	92.188	40.733	28.129	12.604
Instituteur(trice) gard.	23	9	14	21.000	6.654	14.346
Instituteur(trice) prim.	32.404	7.922	24.482	49.796	19.363	30.433
Régent(e)	10.262	1.402	8.860	32.647	11.423	21.224
Ministre du culte	15.595	1.755	13.840	—	—	—
UNIVERSITE						
Théologie	391	104	287	52	12	40
Philologie	5.058	755	4.303	3.268	822	2.446
Droit - Notariat	12.624	1.730	10.894	1.077	417	660
Sciences	4.061	684	3.377	1.700	414	1.286
Méd. Pharm. Vét. Dent.	18.967	1.726	17.241	3.401	779	2.622
Sc. appl. Arts. Manuf.	15.174	12.107	3.067	61	18	43
Agronomie	3.046	518	2.528	46	19	27
Sciences sociales	13.946	2.100	11.846	1.692	660	1.032
Pédagogie	771	122	649	646	195	451
Autres études univers.	225	58	167	41	12	29
TOTAUX	74.263	19.904	54.359	11.984	3.348	8.636
TECHN. SEC. SUPER.						
Agriculture	4.624	861	3.763	31	21	10
Art et dessin	4.476	565	3.911	848	539	309
Commerce - Administrat.	6.662	921	5.741	11.750	4.690	7.060
Construction - Bois	993	136	857	18	3	15
Habillement	149	16	133	13.706	9.204	4.502
Industrie	27.974	4.062	23.912	878	324	554
Service	468	116	352	5.696	3.070	2.626
TOTAUX	45.346	6.677	38.669	32.927	17.851	15.076
TECHNIQUE SUPER.						
Ingénieur technicien	29.533	3.635	25.898	27.694	8.867	18.827
TECHNIQUE SECOND.						
<i>Horaire réduit</i>						
Art et dessin	600	33	567	45	16	29
Commerce - Administr.	7.233	380	6.853	1.505	550	955
Construction - Bois	1.977	142	1.835	2	1	1
Industrie	12.560	805	11.755	74	21	53
Service	555	101	444	39	5	34
TOTAUX	22.915	1.461	21.454	1.665	593	1.072
DIPL. UNIV. ETRANG.	4.557	784	3.773	1.175	722	453
TOTAUX GENERAUX	367.650	75.073	292.577	219.623	96.950	122.673
POPULATION ACTIVE :	43,6 %			20 %		

415.000 personnes titulaires d'un DIPLOME : FEMMES : 30 %

Pensionnées ou retraitées	15.289
Rentières ou propriétaires	949
Chômeuses	1.353
Etudiantes	12.027
Veuves avec pension	2.269
Ménagères	62.187 : 29 %

D'après : GUBBELS Robert, *Le travail au féminin*, pp. 120-121.

TABLEAU VIII.

ABSENTEISME : Quelques chiffres.

FRANCE — 1951.

	EMPLOYE(E)S	OUVRIER(E)S
F :	4,4 %	F : 6,4 %
H :	1,8 %	H : 4,4 %

Absentéisme le plus élevé :

F. ayant un enfant de moins de 3 ans

24,75 %

HAUTS SALAIRES — TRAVAUX MIXTES.

F :	3,61 %	H : 3,81 %
-----	--------	------------

Autre enquête.

	1 jour	2-3 jours	4-6 jours	7-25 jours
Maladies hommes	36 %	21 %	18 %	18 %
Maladies femmes	48 %	16 %	12 %	16 %

L'absentéisme — pour MALADIE — est fait, pour les femmes d'absences brèves. Pour les absences supérieures à un jour, l'absentéisme des femmes est inférieur à celui des hommes.

D'après : GUBBELS Robert, *Le Travail au féminin*, p. 111.

TABLEAU IX.

LES MOTIVATIONS DES FEMMES ACTIVES.

POURQUOI TRAVAILLEZ-VOUS ?

	Charleroi	Gand
PAR NECESSITE		
gagner ma vie		
revers de fortune		
je suis seule		
mari malade	43	32
TRAVAIL D'APPOINT PROVISOIRE		
achat maison		
achat voiture		
études des enfants		
maladie d'un membre de la famille	9	7
RECHERCHE D'UN NIVEAU DE VIE SUPERIEUR		
plus de bien-être		
subvenir aux besoins du ménage		
mari ne gagne pas assez		
pour nos vieux jours	44	30
PAR GOUT OU INTERET DU TRAVAIL		
pour m'occuper		
parce que j'ai une profession		
aptitude pour ce travail		
pour se servir d'un diplôme		
pour s'évader de l'esclavage du ménage		
pas d'enfants ou enfants ont grandi	30	10
AUTRES		
pour les enfants	24	11

D'après : GUBBELS Robert, *La citoyenneté de la femme*, p. 65.

LA CONDITION FEMININE DANS LA SOCIÉTÉ CONTEMPORAINE.

Le problème est vaste. Comment parvenir à l'étudier sous tous ses aspects ?

Voici un syllabus qui permettra d'embrasser un grand nombre d'entre eux.

I. Education — Enseignement — Diplômes :

L'égalité est-elle réalisée ?
Quels sont les buts poursuivis ?

II. Situation juridique :

Droit civil
Droit pénal
Législation sociale
Législation du travail.

III. Métier — Profession.

Egalité de salaire et de promotion (législation - faits - critères).

IV. La femme et ses enfants.

Planning familial.
Travail à temps partiel.
Recyclage.
Équipement social (crèches - hôpitaux d'enfants - gardiennats - rôle de l'O.N.E., etc.)

V. La femme consommatrice, dans le cadre des faits économiques de la vie quotidienne et de l'évolution vers l'industrialisation des services domestiques :

Budgets de ménage
Équipement ménager
Ventes à tempérament
Ligues de consommateurs.

VI. Le droit de la femme aux loisirs.

VII. Formation civique.

Participation à la vie politique et syndicale.

VIII. Les femmes dans le monde.

par ex. : Aux États-Unis d'Amérique, en U.R.S.S., dans les pays scandinaves, dans les pays en voie de développement, dans le monde islamique, etc.

Minna AJZENBERG-KARNY.